

SOMMAIRE

Capsule verte	02
Renouveau syndical	03
Conseil central	05
École et société	07
La convention	07
Dons de solidarité	08



SPECA-HEBDO

Volume 33

Numéro 04

Jeudi 15 novembre 2012

www.speca.info

Rédaction et révision : Étienne Bourdages

Graphisme et mise en page : Éline Baribeault

À la suite du congrès de 2006, où la représentation des femmes n'atteignait pas 40 %, les membres du Comité femmes de la FNEEQ ont entrepris d'analyser la situation et de proposer des pistes d'action afin d'augmenter la présence féminine au sein des instances syndicales, et ce, à tous les niveaux. Une série d'activités (colloque, diner-causerie...) ont permis aux militants et aux militantes de prendre la parole et d'exprimer leur point de vue sur le sujet. Qu'est-ce qui motive les femmes à s'engager dans l'action syndicale ? Pourquoi sont-elles réticentes à le faire ? Voilà certaines des questions auxquelles le comité a tenté de trouver des réponses.

Le syndicalisme *au féminin*

Les résultats de cette consultation ont été révélés lors du Regroupement cégep de septembre dernier. La brochure intitulée *Enseigner, militer, progresser... au féminin décline trois* «obstacles à la militance syndicale des femmes». Le premier: elles-mêmes. Il semble effectivement que le manque d'assurance et le sentiment de ne pas être en mesure d'accomplir une fonction syndicale avec compétence en empêchent plus d'une à s'engager. Les témoignages rapportent que, pour ces raisons, les femmes seraient plus difficiles à convaincre et hésiteraient davantage avant d'accepter de s'impliquer. Les difficultés occasionnées par la conciliation-travail-militance jouent également pour beaucoup dans la prise de décision. Les responsabilités familiales, qui incombent encore aujourd'hui davantage aux femmes qu'aux hommes, en encourageant plusieurs à réfréner leurs élans syndicalistes: la logistique de la planification et de l'organisation de la vie familiale s'arrimerait mal à l'action militante. Enfin, troisième obstacle, beaucoup de femmes envisagent le syndicalisme comme un espace de confrontation où se jouent constamment des luttes de pouvoir. Travailler au syndicat est perçu comme une activité exigeante, notamment parce qu'on y agit toujours dans l'urgence. En outre, on remarque qu'il est «plus facile de recruter des femmes pour des postes qui ne sont pas de première ligne». Constat qui se fait le reflet de la société québécoise en général: si les femmes constituent la moitié de la population (50,4%), elles n'occupent pas le tiers de sièges à l'Assemblée nationale. Leur présence au sein des conseils d'administration des 100 plus grandes sociétés privées du Québec est par ailleurs négligeable, tout comme l'est le nombre d'élues dans les mairies. Il n'y a que dans les commissions scolaires que les hommes et les femmes partagent le pouvoir de façon paritaire. Bref, «plus le lieu de pouvoir est important, moins on y retrouve de femmes».



Comment remédier à la situation ? Le document de la FNEEQ propose, entre autres, d'installer des mécanismes qui permettraient de mieux faire connaître le travail syndical ; de mettre sur pied un comité ou de programmer des rencontres de manière à créer des espaces où les membres auraient l'occasion d'échanger, entre autres, sur les aléas de la conciliation travail-famille-militance ; d'instaurer un système de mentorat...

Encore faut-il se reconnaître dans le portrait tracé. Si ces observations rendent compte de la participation des femmes d'un point de vue national, on peut se demander si elles reflètent bien notre situation locale. Ces statistiques nécessitent peut-être une petite mise en perspective. Sans affirmer qu'ici, la question de la faiblesse de la représentativité féminine ne se pose pas, il n'en reste pas moins que la présidence de notre syndicat est occupée par une femme depuis de nombreuses années. Cinq des neuf membres du conseil exécutif actuel sont des femmes. Sur la trentaine de comités et instances auxquels participent des représentants enseignants, on retrouve un peu plus d'une vingtaine de femmes et presque autant d'hommes. Seule la représentation à la Commission des études paraît déséquilibrée puisque sur les 13 postes, seulement trois sont occupés par des enseignantes. De même, sur les 26 délégués désignés par les départements, huit seulement sont des femmes. Ces données sont toutefois loin d'être exhaustives, il serait intéressant de voir si ces répartitions sont représentatives de celle des 519 membres officiels du SPECA.

Vous pouvez consulter le document *Enseigner, militer, progresser... au féminin* au SPECA.

Capsule verte

Le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) vous encourage à payer la consigne d'un dollar (1 \$) exigée au moment de l'achat de tout repas servi dans de la vaisselle en céramique, dans un plateau ou simplement accompagné d'ustensiles en métal lors de la période du dîner à la cafétéria. Cette mesure vise à réduire à la source notre production de déchets.

En fait, cette consigne ne vous coûte rien. Elle vous est remboursée entre 11 h et 14 h par un préposé sur présentation du coupon qui vous a été remis par la caissière. Déposez en même temps votre plateau ou votre vaisselle dans les étagères prévues à cet effet derrière les caisses de la cafétéria principale. Depuis 2007, c'est près de 60 000 usagers qui ont payé cette consigne. Merci de poser ce petit geste pour l'environnement!

Les carrés rouges

doivent inspirer
un renouveau
syndical

Nous reproduisons ici une lettre ouverte publiée sur le site Internet du *Devoir* le 30 octobre 2012. Dans cette communication présentée lors d'un colloque ayant pour thème *L'avenir syndical: innovations, transformations, stratégies et organisé* par les HEC, l'auteur tire une leçon originale du mouvement étudiant du printemps dernier.

Le mouvement étudiant au Québec s'est développé, depuis 1969 en particulier, à travers diverses formes d'action collective, dont l'exercice du droit de grève - en dehors de toute reconnaissance étatique de ce moyen d'action. S'est construit ainsi, par l'auto-détermination sociale, un véritable droit étudiant autonome en tant qu'ordre juridique extra-étatique. Celui-ci a forcé la reconnaissance d'un droit à la négociation collective par l'exercice de diverses mesures de contrainte socio-économique (manifestations, piquetage et boycottage, grève massive). On peut tracer ici un parallèle entre le mouvement étudiant au Québec et la période «volontariste» des débuts du mouvement syndical au Canada, avant la réception du *Wagner Act* (1935) des États-Unis.

Paradoxalement, le mouvement étudiant de 2012 a fait preuve d'un dynamisme, d'un impact et d'une pertinence sociale qui frappent l'imagination, alors que le mouvement syndical, lequel dispose pourtant de moyens d'action autrement plus importants et bénéficie d'assises juridiques étatiques sans commune mesure, semble condamné à une relative impuissance depuis de nombreuses années. Comment expliquer

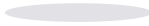
ce paradoxe? Le mouvement syndical, s'il s'inspire de l'exemple étudiant, peut-il et par quels moyens et à quelles conditions, retrouver le souffle puissant qu'il connut, par certains aspects, lors de sa période volontariste?

Je formule à cet égard deux propositions:

1. On trouve dans l'essor du mouvement étudiant des analogies frappantes avec toute la période volontariste qui caractérisa historiquement le mouvement ouvrier avant l'adoption du modèle Wagner.
2. La force du mouvement étudiant, en particulier lors du grand mouvement social du printemps 2012, vient du fait qu'il se situe d'emblée sur le terrain politique, avec l'État comme interlocuteur direct. Sans délaisser pour autant les acquis du modèle Wagner, le mouvement syndical devrait renouer avec le volontarisme de ses origines, s'il veut décupler la force de son action au bénéfice des travailleurs, et de la démocratisation d'ensemble de la société.

La situation syndicale antérieure au modèle Wagner

En 1944, le modèle Wagner (National Labor Relations Act, 1935) a été transposé partout au Canada, encore qu'avec de multiples variantes. Même si certains éléments du modèle Wagner ont été retenus dans le cadre de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (ainsi le mécanisme d'accréditation, le monopole de représentation et une variante atténuée de la «Formule Rand»), plusieurs aspects essentiels de ce modèle n'y figurent pas. En particulier, il n'y a pas de reconnaissance d'un droit à la négociation collective de bonne foi, ni entente collective soumise en cas de litige à l'arbitrage d'un tiers neutre et impartial, ni enfin - élément essentiel - de mécanisme de règlement des différends (tel le recours à la grève) en cas d'impasse. Or, ces éléments représentent des composantes centrales des «principes fondamentaux du droit du travail moderne» au Canada et au Québec, tel que l'a reconnu la Cour suprême du Canada dans la décision Pepsi-Cola de 2002.



En ce sens, les associations étudiantes se trouvent placées, grosso modo, dans la situation des syndicats au Canada avant la réception du *Wagner Act*. Ceux-ci pouvaient alors être reconnus comme entités juridiques, mais ne bénéficiaient pas d'un droit à la négociation collective. Il leur fallait alors recourir à la contrainte économique (grève, piquetage, boycottage) pour obtenir la reconnaissance syndicale de l'employeur, en négociant des clauses de sécurité syndicales, notamment l'atelier fermé (closed-shop). Et le respect des ententes collectives de travail, simples *gentlemen's agreements* du point de vue du droit étatique, exigeait souvent la menace d'un recours à la grève en cas de violation par l'employeur.

La vie syndicale de l'époque se déroulait donc largement hors des frontières du droit étatique, tout en se plaçant d'emblée - quoique localement - sur le terrain politique, puisque c'est à coups d'injonctions et d'arrestations que se manifestait le pouvoir répressif de l'État, relayé par les tribunaux et les forces policières.

Le mouvement étudiant de 2012 a aussi fait face au «gouvernement par injonctions» dont fut victime le mouvement ouvrier naissant. Et il fut aussi amené à placer ses revendications d'emblée sur le terrain politique, centralement cette fois, car bloquer la hausse des droits de scolarité impliquait une négociation directe avec le gouvernement.

Moment décisif

Or, au moment décisif, le mouvement syndical, pourtant largement sympathique au mouvement étudiant, se révéla incapable d'apporter un appui déterminant. Ce moment décisif,

comme l'observe Gabriel Nadeau-Dubois, survint le 22 mai 2012, lors de la grande manifestation organisée pour protester contre la loi 12 et à laquelle participèrent plus de cent mille personnes. Alors que le mouvement étudiant - la CLASSE en tout premier lieu - appelait à défier la loi 12, les dirigeants des grandes centrales se montrèrent exagérément prudents. Ils n'acceptèrent en effet de participer à la grande manifestation du 22 mai qu'à la condition de pouvoir fournir à l'avance aux policiers l'itinéraire de la marche, de manière à demeurer dans la plus stricte légalité. La solidarité mais sans risques, en quelque sorte. Or, la quasi-totalité des manifestants, y compris la grande majorité des syndiqués présents, suivirent le cortège «illégal» de la CLASSE, alors que les grandes centrales syndicales se trouvèrent pratiquement isolées.

Sur le plan symbolique, le fossé devint évident entre le dynamisme du mouvement social lancé par les étudiants alors à son summum (avec le «mouvement des casseroles» et les multiples manifestations populaires de quartier), et l'attentisme et la timidité des centrales syndicales. En dépit du soutien financier et organisationnel fourni par ailleurs aux étudiants, à notre avis, les syndicats ont alors raté l'occasion de rejoindre le mouvement social, de le renforcer considérablement et de tenter d'influencer le cours des choses, dans le sens d'une plus grande démocratisation de la société.

La grande leçon que le mouvement syndical doit retenir du «printemps

érable» concerne la capacité des associations étudiantes à investir le terrain politique en interpellant directement l'État et en l'invitant, sous la pression de la contrainte économique, à négocier, au bénéfice - ce qui explique la résonance du mouvement dans les secteurs populaires - de l'ensemble de la société.

Le mouvement syndical québécois doit se donner lui aussi les moyens d'une telle négociation centrale avec l'État (fédéral ou provincial, suivant le cas), sur certaines questions clés (la défense de l'assurance-emploi, par exemple) qui concernent de larges secteurs de la population, syndiquée et non syndiquée. L'appel à négocier doit s'appuyer sur une vaste action concertée, telles des assemblées locales et régionales, des manifestations imaginatives, en cas d'impasse le recours éventuel à la grève sociale (ou politique).

Il y a ici une liberté fondamentale à conquérir pour les syndicats et pour les classes ouvrières et populaires, celui du droit à la négociation directe avec l'État, en tant que droit dérivé de la liberté d'association, sur des sujets d'importance sociétale. Cela n'est possible qu'à la condition d'une mise en mouvement de l'autodétermination sociale (avec toutes les exigences de participation démocratique que cela suppose), sur la base de la légitimité (extra-étatique) qui caractérise tout mouvement social de grande ampleur.

Michel Coutu, *professeur de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal*

En lien avec ce sujet : à lire dans le carnet collégial n° 14 d'octobre 2012, un texte de Jean Trudelle, ex-président de la FNEEQ.

<http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/carnet/>

Assemblée générale intercalaire des 3 et 4 octobre 2012

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et Jean-François Millette, enseignant au Département d'histoire et délégués du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Les 3 et 4 octobre derniers se tenait l'assemblée annuelle intercalaire, c'est-à-dire la grande assemblée d'orientation du CCMM qui a lieu lorsque ce n'est pas une année de congrès. Le 3 octobre, les principaux points à l'ordre du jour furent une discussion sur la démission de Louis Roy, une revue de l'actualité et de l'état des conflits et un début de discussion sur le texte traitant de la grève sociale. Le 4 octobre, les discussions portèrent sur les plans d'action de la CSN et du CCMM et sur les attaques du gouvernement Harper contre l'assurance-emploi (Loi C-38). Une élection s'est également tenue pour un poste au comité de surveillance (Patrick Beaumont a été élu).

Semaine pour l'école publique

Avant l'assemblée, dans le cadre de la Semaine pour l'école publique, se tenait une conférence organisée par la Fédération autonome de l'enseignement et le CCMM et ayant pour thème «Une école pour tout le monde». Nous avons eu l'occasion d'écouter les témoignages de trois intervenants et d'échanger avec eux. D'abord, un jeune qui a eu l'occasion de cheminer dans le secteur public et de suivre un parcours enrichi. Un professeur d'éducation physique originaire d'Algérie, adhérant complètement aux valeurs de notre système public et ventant ses capacités d'intégration, dont ses propres enfants ont pu bénéficier, malgré les doutes ressentis lors de son arrivée. Enfin, une rattachée a fait le récit du parcours des plus difficiles après être passée par 18 écoles... Malgré les difficultés, ils ont unanimement salué l'importance du système «qui donne une chance à tous» et qui permet à chacun l'apprentissage de la citoyenneté. Des documents sur les orientations de la CSN en matière d'éducation sont disponibles au SPECA.

Conflits

Dans le secteur de l'hôtellerie, même si certains établissements comme l'Hôtel Maritime et L'Espresso font face à un blocage complet, il appert que la stratégie groupée a porté ses fruits pour la majorité des hôtels du grand Montréal. Dans le cas de l'usine MAPEI, dont nous parlions le mois dernier, la campagne de soutien (dons de 25\$) se poursuit alors que les négociations sont à l'arrêt complet.

Démission de Louis Roy

Pour rassurer les membres, le secrétaire du comité exécutif de la CSN, Jean Lortie, est venu nous faire un exposé de la situation. Tout d'abord, les faits : au mois d'août, suite à une formation à laquelle participait M. Roy, des allégations d'actes inappropriés (!) posés par celui-ci ont été rapportées directement à l'exécutif. Le 24 août, dans un souci de transparence, le comité exécutif a unanimement choisi de faire faire une enquête externe le plus diligemment possible. Le 18 septembre, le rapport de l'enquêteur a été déposé au comité exécutif. Le contenu du rapport les a «consternés». Par la suite, un marathon de rencontre du comité a eu lieu au cours duquel M. Roy a fait le constat que son autorité morale était atteinte. M. Lortie a bien insisté sur le fait qu'il n'y avait pas eu de «putsch», mais que M. Roy a bel et bien, suite à son constat, présenté sa démission, et ce, dans le but avoué d'éviter un procès public lors d'un conseil à venir. Par la suite, deux personnes ont été mandatées par le comité pour offrir «du support aux témoins», «établir une politique d'éthique pour les membres dirigeants» (un élément n'existant pas à l'heure actuelle) et se «doter de moyens pour l'avenir» et sur «comment tenir des réunions» afin d'éviter que de tels événements (allégués ou réels) ne se reproduisent.

La discussion qui a suivi au CCMM a été pour le moins houleuse, deux visions se démarquant. Premièrement, le manque net de transparence en ce qui a trait aux rumeurs et aux allégations, ce sur quoi M. Lortie a répété à maintes reprises que, malheureusement, le comité ayant garanti l'anonymat et la confidentialité aux témoins, aucune information supplémentaire ne serait dévoilée, ce qui a mené à des commentaires sur la présomption d'innocence, sur la manière de traiter la chose en catimini, sur le fait qu'un rapport «qui ne dit rien» est bien plus dommageable que pas de rapport du tout. Ensuite, plusieurs ont noté qu'il n'y avait pas de plainte officielle, mais que les effets à long terme de ce «secret» allaient avoir des impacts importants. Pour les membres ordinaires, cela semble maintenant tellement «gros», qu'il sera difficile de s'en remettre complètement. M. Lortie, après s'être répété de différentes manières, a conclu en expliquant que le comité exécutif avait agi, dans un contexte difficile, avec la plus grande célérité possible et que, conscient de

l'imperfection de la situation, l'équipe a mis en route l'élaboration de procédures pour le cas où de telles situations seraient appelées à se reproduire et d'autres afin d'en diminuer la possibilité.

Les statuts et règlements de la CSN le stipulent, l'élection à la présidence doit avoir lieu lors d'un conseil confédéral, ce fut le cas le 30 octobre dernier où Jacques Létourneau a été élu.

Le CCMM a adopté le dépôt de ce rapport verbal.

Texte sur la grève sociale

Comme promis le 6 juin dernier, le document de réflexion sur la grève sociale a été déposé. Il est disponible au SPECA et sur le site du CCMM.

On nous rappelle d'abord le contexte historique dans lequel a germé l'idée d'une grève sociale au Québec. En 2003, le premier gouvernement Charest dépose les Lois 7, 19, 30... et jusqu'en 2012, il utilisera le bâillon parlementaire très fréquemment pour pousser notre société vers la droite. En 2004, le Conseil fédéral lance un mot d'ordre de grève politique en précisant que ce doit être un mouvement intersyndical, or, la FTQ ne joint pas le mouvement, ce qui met terme à l'élan. En mars 2010, 100 000 personnes manifestent, puis 15 000. En mars 2011, 50 000 personnes... mais au printemps 2012, à la suite de la Loi 12, il y a un déluge de manifestations. Depuis des années, les gouvernements de plus en plus à droite se relaient à Québec et à Ottawa. Il semble aujourd'hui y avoir une légère accalmie à Québec, mais il ne faut pas se leurrer, il faut plutôt s'en servir pour se préparer.

Les points cruciaux à discuter, à déterminer, à clarifier... sont: nos réelles attentes et ce qui nous indignent le plus. Cette mouvance n'a pas vraiment de base ici, contrairement à l'Europe... et une grève de 24 h isolée n'aurait pas vraiment d'impact. Des revendications bien ciblées et bien documentées sont essentielles. Il faut que le secteur public et le secteur privé participent. Il faut un mandat solide, des actions collectives et non individuelles afin de minimiser les représailles.

Les discussions qui ont suivi traitèrent principalement des éléments suivants:

- L'éducation populaire;
- Que faire du ROC?
- Il ne faut pas attendre l'unanimité;
- Il faut apprendre des étudiants et de la fluidité de leur action;
- Il faut faire attention à la fragmentation des luttes;
- L'inclusion des non-syndiqués;
- Comment agir au niveau de l'opinion publique;
- Comment agir sur l'actualité pour qu'elle traite de sujets tels que le mode de scrutin, les régimes de retraite, la gratuité scolaire...

Le conseil central communiquera avec les exécutifs syndicaux pour déterminer comment consulter les membres au cours des mois à venir.

Politique fédérale

Pour terminer cette assemblée générale intercalaire, une attention particulière a été accordée aux nombreuses politiques néfastes du gouvernement Harper (assurance-emploi, développement international, environnement, conditions des réfugiés, etc.). Des représentants de la Ligue droits et libertés, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), de Pas de démocratie sans voix et de la coalition Voice-Voix nous ont présenté les réformes et les mesures qui ont touché leur domaine respectif et la difficile réalité à laquelle ils doivent désormais faire face. Ces présentations nous ont permis de constater l'ampleur et la gravité de ces politiques dans le fonctionnement de ces organismes. Si nous avons aussi pu constater que les relations avec différents organismes et syndicats canadiens sont peu développées, il semble cependant que la volonté de resserrer ces liens soit partagée (notamment avec Voice-Voix). La scène politique provinciale ayant occupé notre attention ces derniers mois, il s'est avéré très instructif de rappeler l'importance du changement d'orientation que donne le gouvernement Harper aux politiques fédérales.

école et société

Le Comité école et société du SPECA se remet tranquillement de sa torpeur. Les levées de cours dues à la grève étudiante mais, surtout, la reprise de la session d'hiver en août dernier nous avaient encouragés à mettre ses activités en veilleuse. Nous avons par ailleurs décidé d'annuler la causerie qui devait clore une année de discussions et de réflexions sur la question des effectifs émergents et, plus particulièrement, sur celle des élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

Cette rencontre, animée par Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ, d'abord prévue le 26 avril 2012, aura lieu **le jeudi 21 février 2013** en après-midi. Prenez note! L'heure exacte reste à déterminer. Nous vous la communiquerons dès que possible.

Entre-temps, rien ne nous empêche de relancer les discussions afin de décider du thème qui nous occupera dans la prochaine année. Nous vous sonderons bientôt par courriel afin de déterminer quel sujet parmi ceux mis de côté l'an passé retiendra notre attention. La quantité de jeudis après-midi libres avant le Temps des fêtes se réduisant comme peau de chagrin (portes ouvertes, conférences, réunions départementales sur les tâches...), la première réunion du comité aura vraisemblablement lieu au début de 2013.

Rappelons que le Comité école et société est un comité syndical : tous les enseignants y sont conviés. Les membres se rencontrent trois à quatre fois par année à raison d'une à deux heures par réunion. Il s'agit d'un lieu d'échanges conviviaux portant sur l'implication concrète d'enjeux sociaux dans notre travail d'enseignant. À la suite de ces discussions, le comité voit à organiser une ou plusieurs activités en lien avec le thème (conférences, débats, projection de films, journée de réflexion avec ateliers, etc.) et, éventuellement, à faire des recommandations en assemblée.

Étienne Bourdages, responsable du Comité école et société du SPECA



2 mots sur ...

Congé de perfectionnement sans salaire

Vous êtes perfectibles? Vous sentez le besoin de prendre congé de l'enseignement pour vous consacrer à un projet de formation ou à une activité professionnelle vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences, d'élargir vos connaissances? Vous pouvez bénéficier, si vous le souhaitez, d'un congé de perfectionnement sans salaire.

Les conditions de ce type de congé sont énoncées à l'article 7-3.00 de la convention collective. On y lit notamment que l'enseignant doit aviser le Collège de son intention de se prévaloir de ce congé dans un délai raisonnable, et doit convenir avec le Collège des conditions de départ et de retour de congé. La durée de ce congé est d'au moins une session et d'au plus deux années. L'enseignant conserve les droits et avantages que lui procure une année d'enseignement, notamment en ce qui concerne l'ancienneté.

N'oubliez pas que si vous engagez des frais de perfectionnement, ceux-ci peuvent vous être remboursés (en tout ou en partie) conformément à la politique de perfectionnement du Collège que vous pouvez consulter sur le site du Collège ou sur celui du SPECA : <http://www.speca.info/index.php/documentation/protectionsyndicale/perfectionnement>

Josée Déziel, secrétaire à l'exécutif du SPECA

Liste des « appuis aux luttes » accordés par le SPECA sous forme de dons en argent depuis le début de la nouvelle année financière.

DONS DE SOLIDARITÉ 2012/2013

Jean-François Millette,
chargé du dossier « Appuis aux luttes »

CAUSES	ORGANISMES	MONTANTS
Le travail et l'emploi	Comité chômage de Montréal (CCM)	200,00 \$
	FATA	200,00 \$
	Conflit Syndicat des salariés des produits de céramique et autres (MAPEI)	25,00 \$
L'éducation populaire et la formation	Syndicat FX Garneau (Aide pour la production d'un vidéo « L'éducation, une priorité nationale »)	150,00 \$
	ICÉA (Renouvellement adhésion 2012)	150,00 \$
L'action sociale et communautaire	GRIS Montréal	150,00 \$
	Collectif Échec à la guerre (Renouvellement + campagne du Coquelicot blanc)	100,00 \$
	Collectif d'analyse politique (Aide pour la soirée hommage à François Cyr – 7 juin 2012)	150,00 \$
	Comité BAILS Hochelaga-Maisonneuve	100,00 \$
	Groupe communautaire L'itinéraire (Abonnement 1 an à la revue : 124,18 \$ + don : 25,82 \$)	150,00 \$
	Ligue des droits et libertés	150,00 \$
	Mission Bon Accueil	150,00 \$
	CALACS	150,00 \$
	Appel à tous (Aide pour les frais du processus d'appel de Gabriel Nadeau-Dubois)	150,00 \$
La presse alternative	CUTV	200,00 \$
		2 175,00\$

TOTAL

